

# BUDGET 2023



## Principaux sigles et abréviations

AC : Attribution de Compensation  
BCE: Banque Centrale Européenne  
BP : Budget Primitif  
BS : Budget Supplémentaire  
CA : Compte Administratif  
CAF : Capacité d'Autofinancement  
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises  
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales  
CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers  
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises  
CRD : Capital Restant Dû sur un emprunt  
DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques  
DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement  
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement  
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine  
DNP : Dotation Nationale de Péréquation  
DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement  
EB : Epargne Brute  
EG : Epargne de Gestion  
EN : Epargne nette  
FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée  
FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales  
LFI : Loi de Finances Initiale  
LFR : Loi de Finances Rectificative  
NPRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain  
OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain  
PIB : Produit Intérieur Brut  
PLF : Projet de Loi de Finances  
RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement  
SWAP : Echange de taux d'intérêt

## SOMMAIRE

1. Zoom sur la Forêt (p 4).
2. L'équilibre du fonctionnement 2023 : l'autofinancement (p 7).
3. L'effort d'investissement et ses sources de financement (p 12).
4. Les ratios (p 21).

B.P. 2023

B. P. 2023

## 1 > Zoom sur la Forêt

## Présentation du FONCTIONNEMENT de l'activité Forêt des Budgets BP+BS 2022 et BP 2023 .

La section de fonctionnement dégage une Epargne Brute de 121 659 € au BP+BS 2022  
et de 157 830 € au BP 2023 pour financer les investissements.

Dépenses réelles, décaissables (en euros)			Recettes réelles, encaissables (en euros)		
	BP+BS2022	BP 2023		BP+BS 2022	BP 2023
Frais d'exploitation	262 591	266 420	Vente de bois	384 250	424 250
Epargne Brute	121 659	157 830			
<b>Total dépenses</b>	<b>384 250</b>	<b>424 250</b>	<b>Total recettes</b>	<b>384 250</b>	<b>424 250</b>

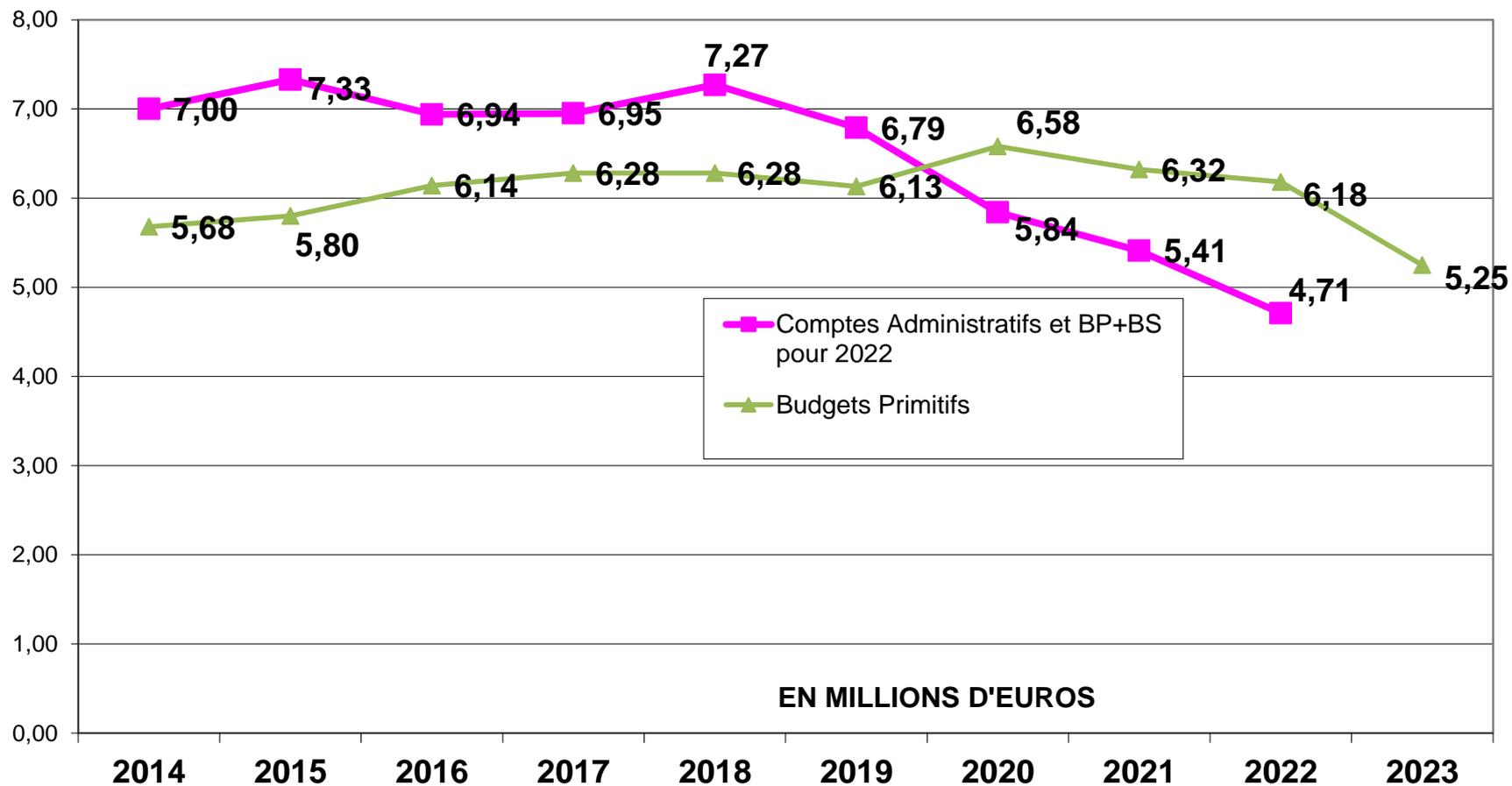
## Présentation de l'INVESTISSEMENT de l'activité Forêt des Budgets BP + BS 2022 et BP 2023

<b>Dépenses réelles, décaissables (en euros)</b>			<b>Recettes réelles, encaissables (en euros)</b>		
	BP+BS2022	BP 2023		BP+BS2022	BP 2023
Investissement dans les peuplements	31 000	121 000	Epargne Brute pour financer l'investissement	<b>121 569</b>	<b>157 830</b>
Reversement au Budget Général	90 659	76 830	Subventions		40 000
<b>Total dépenses</b>	<b>121 659</b>	<b>197 830</b>	<b>Total recettes</b>	<b>121 659</b>	<b>197 830</b>

B. P. 2023

## 2 > L'équilibre du fonctionnement 2023 : l'autofinancement.

# L'évolution de l'Épargne Brute



B.P. 2023

## Présentation du FONCTIONNEMENT

des Budgets BP+BS 2022, BP 2023 et pour mémoire BP 2022.

La section de fonctionnement dégage une Epargne Brute de 4,71 M€ au BP+BS 2022 et de 5,25 M€ en 2023 pour financer les investissements.

Dépenses réelles, décaissables (en millions d'euros)				Recettes réelles, encaissables (en millions d'euros)			
	<i>BP2022</i>	BP+BS2022	BP 2023		<i>BP2022</i>	BP+BS2022	BP 2023
Personnel ( dépenses brutes )	<i>28,88</i>	30,04	30,10	Impôts locaux	<i>19,56</i>	19,52	20,71
Dépenses des services	<i>14,90</i>	15,62	15,60	Compensations exonérations d'impôts	<i>0,42</i>	0,52	0,54
Intérêts d'emprunts	<i>0,55</i>	0,62	0,89	Attribution de compensation	<i>8,15</i>	8,14	7,78
Subventions versées	<i>3,97</i>	4,06	4,38	Autres impôts	<i>2,16</i>	2,15	2,43
				Dotations de l'Etat <i>DGF,</i> <i>DSU</i>	<i>10,40</i>	10,41	10,45
				Subventions reçues	<i>3,62</i>	3,64	3,23
Epargne Brute	<b>6,18</b>	<b>4,71</b>	<b>5,25</b>	Dotations Filet de sécurité 2022 et 2023 (Acompte)			1,27
				Recettes services	<i>8,20</i>	8,69	7,92
				Remboursement de Personnel	<i>0,23</i>	0,24	0,24
				Régie	<i>1,74</i>	1,74	1,65
<b>Total dépenses</b>	<b>54,48</b>	<b>55,05</b>	<b>56,22</b>	<b>Total recettes</b>	<b>54,48</b>	<b>55,05</b>	<b>56,22</b>

## L'autofinancement.

*La comparaison se réalise entre le Budget Primitif 2023 et la prévision d'atterrissage du budget 2022 détaillée par le Budget supplémentaire adopté au Conseil Municipal du 29 septembre dernier.*

**-> Les dépenses sont en hausse de 0,63 M€.**

+0,06 M€ sur le **Personnel** avec 30,10 M€ en 2023, mais il faut tenir compte au 1<sup>er</sup> janvier 2023 des transferts des agents des stades à la CAE pour 0,36 M€ et de 10 agents du service social au CCAS pour 0,53 M€. A périmètre équivalent, la hausse est de +0,89 M€ et de 3,16 %.

-0,02 M€ sur les **dépenses des services** avec 15,60 M€ en 2023.

+0,27 M€ sur les **charges d'intérêts** avec 0,89 M€ en 2023 ;

+0,32 M€ sur les **subventions totales versées** avec 4,38 M€ en 2023, dont 0,53 M€ liés au transfert de personnels de la Ville au CCAS dans le cadre de la réorganisation du Pôle Ville des Solidarités.

B.P. 2023

## L'autofinancement.

-> **Les recettes sont en hausse de +1,17 M€ avec :**

+1,27 M€ au titre du **filet de sécurité inflation** dont 0,89 M€ au titre du solde de 2022 et 0,38 M€ au titre de 2023.

+1,19 M€ sur le **produit fiscal** avec 20,71 M€ en 2023, ( hypothèse de revalorisation moyenne des bases de 5,50 % en 2023);

+0,28 M€ sur **les autres impôts** avec 2,43 M€ en 2023, dont +0,20 M€ sur les droits de mutations et +0,06 M€ sur la taxe sur électricité ;

+0,04 M€ pour **les Dotations de l'Etat** avec 10,45 M€ en 2023 dont une DGF de 5,90 M€, une DSU à 4,17 M€ et une DNP à 0,38 M€ ;

+0,02 M€ sur les **Dotations de Compensation** avec 0,54 M€ en 2023 qui ne concerne que la Taxe Foncière

Stabilité pour les **remboursements de charges de personnels** avec 0,24 M€ en 2023 ;

-0,09 M€ sur les **Travaux en Régie** à 1,65 M€ en 2023 ;

- 0,36 M€ de **l'Attribution de Compensation** à 7,78 M€ en 2023, lié au transfert des agents des stades au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

-0,41 M€ sur **les subventions reçues** avec 3,23 M€ en 2023 , avec notamment les subventions reçues en 2022 pour le Centre de Vaccination et les capteurs CO2 dans les écoles pour 0,39 M€ ;

-0,77 M€ des **recettes des services** avec 7,92 M€ en 2023 dont, en particulier, la perte d'un important loyer pour -0,31 M€ annuel d'un bâtiment mis en vente en 2023, l'ajustement sur les services mutualisés facturés à la CAE pour -0,32 M€, après un rattrapage de deux années en 2022 ;

**Soit +1,17 M€ de hausse des recettes et +0,63 M€ de hausse des dépenses.**

**Entre les deux budgets : le niveau de l'Épargne Brute augmente de +0,54 M€ pour s'établir à 5,25 M€ en 2022 contre 4,71 M€ estimés en réalisation du BP 2022.**

B. P. 2023

### **3 > L'effort d'investissement et ses sources de financement.**

## Présentation de l'INVESTISSEMENT des Budgets BP + BS 2022 et BP 2023

Dépenses réelles, décaissables (en millions d'euros)				Recettes réelles, encaissables (en millions d'euros)			
	<i>BP2022</i>	<i>BP+BS2022</i>	<i>BP 2023</i>		<i>BP2022</i>	<i>BP+BS2022</i>	<i>BP 2023</i>
Dépenses d'équipement	9,33	9,90	14,29	Subventions <i>Ex : Europe, Etat, Département, Région et divers</i>	2,38	3,31	5,09
Subventions d'équipement	0,85	0,85	0,84	Cessions Divers (FCTVA, Taxes d'urbanisme)	0,23	0,71	2,80
Capital d'emprunt	5,09	5,18	4,99	Mobilisation d'emprunt	1,39	1,10	1,99
				Excédent du CA 2021 affecté au fonctionnement	5,09	5,09	4,99
				Epargne Brute pour financer l'investissement		1,01	
					6,18	4,71	5,25
<b>Total dépenses</b>	<b>15,27</b>	<b>15,93</b>	<b>20,12</b>	<b>Total recettes</b>	<b>15,27</b>	<b>15,93</b>	<b>20,12</b>

## Le financement des investissements en 2023

Les 14,29 M€ de travaux auxquels s'ajoutent les subventions d'équipements versées pour 0,84 M€ conduisent à une enveloppe de 15,13 M€ financés par :

⇒ **l'autofinancement** dégagé sur le fonctionnement soit 5,25 M€, moins le remboursement de capital d'emprunts pour 4,99 M€, soit 0,26 M€ nets (2% du financement global) ;

⇒ **L'emprunt nouveau** pour 4,99 M€, égal au remboursement du capital, (33 % du financement global) ;

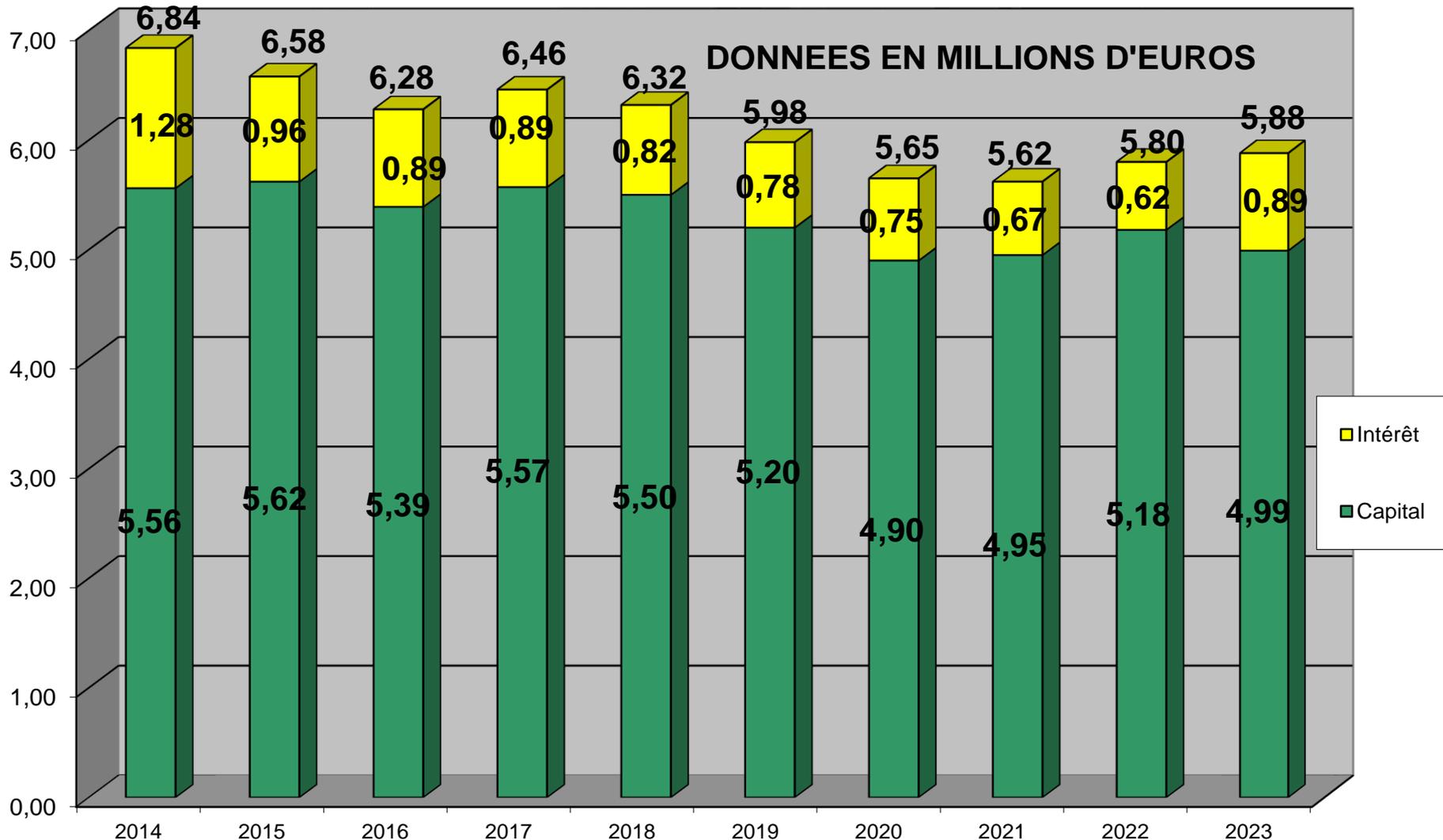
⇒ Les **taxes d'aménagements** (0,25 M€), la péréquation nationale des amendes de police (0,13 M€), le FCTVA pour 1,61 M€ soit un total de 1,99 M€ en 2023 (13 % du financement global) ;

⇒ Les **subventions attendues** représentent 34 %, soit 5,09 M€ ;

⇒ Et les **cessions** pour 19 % avec 2,80 M€.

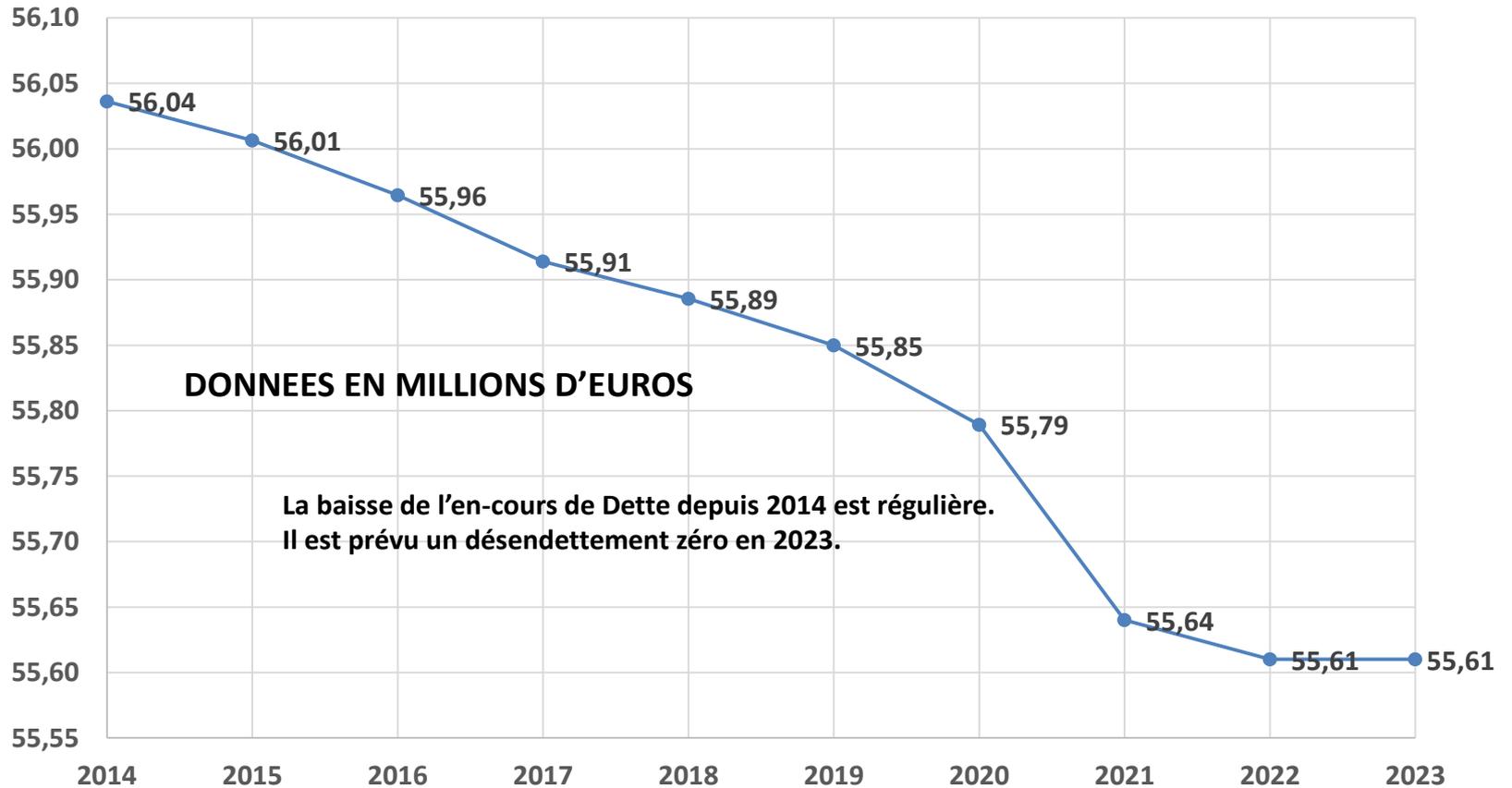
# EVOLUTION DE L'ANNUITE

La baisse des frais financiers est historique jusqu'en 2022 et est de nouveau en forte hausse à partir de 2023.  
Le remboursement du capital entre 2019 et 2023 est inférieur en moyenne à la période 2014 – 2018.



MOYENNE : CAPITAL 5,29 M€ / INTERETS 0,86 M€ / ANNUITE 6,14 M€

## EVOLUTION DE L'EN COURS DE DETTE BANCAIRE DEPUIS 2014



## Stratégie de gestion des emprunts

La stratégie retenue pour 2023 doit intégrer un nouveau contexte de forte hausse ponctuelle des taux d'intérêts.

Une analyse très attentive de l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés financiers conduit à construire la démarche suivante :

- A court terme, rechercher des financements dérogatoires par rapport aux conditions actuelles des marchés, notamment fléchés en faveur des économies d'énergies ;
- A moyen terme, prévoir le renouvellement des swaps dès que les taux d'intérêts baisseront. Ces swaps produisent actuellement pleinement leur rôle de réduction de la charge d'intérêt ;
- A long terme, se garder des marges de manœuvre pour pouvoir renégocier les prêts en fonction des opportunités du moment.

## Stratégie de gestion des emprunts (suite)

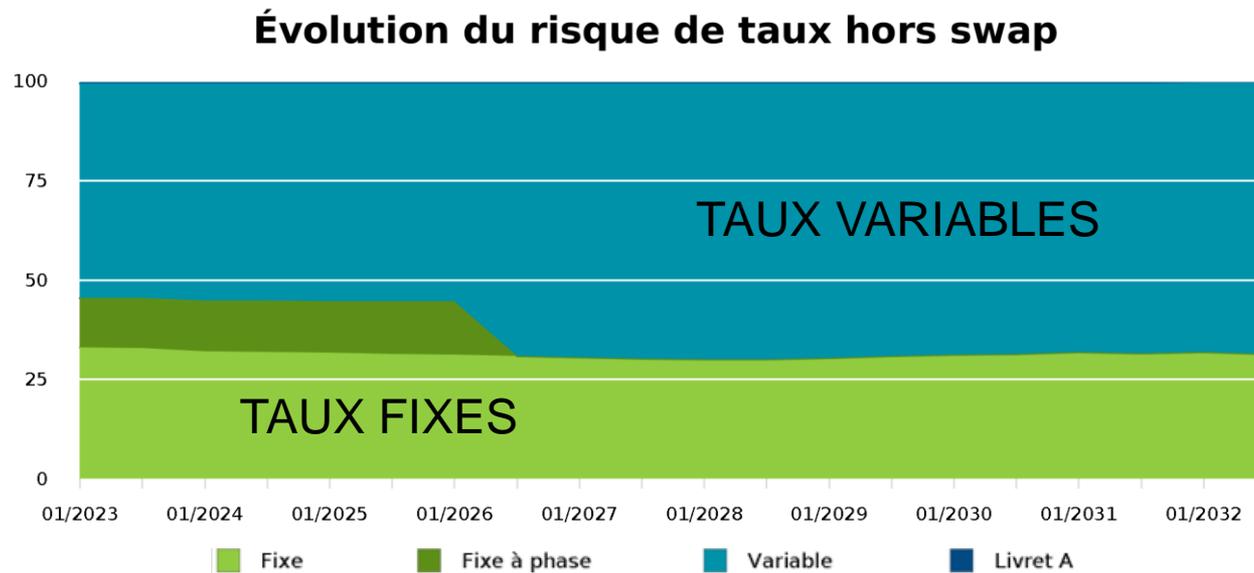
Comme le démontre le tableau page suivante, cette stratégie a permis :

- De réaliser une réduction exceptionnelle de la charge d'intérêts qui passe de 1,28 M€ en 2014 à 0,89 M€ prévus pour 2023 soit une baisse de 31 % en 9 ans.
- d'assurer une répartition équilibrée entre emprunts mobilisés à taux fixe et à taux variable. Les en-cours à taux fixe représentent largement plus de 50 % du total sur la période 2018-2021 et la mobilisation des derniers swaps sur des niveaux de taux de plus en plus bas permettent de poursuivre cette part taux fixe jusqu'à 2024.
- de garantir des niveaux de taux bas sur les années à venir (Taux fixe de 1,66 % obtenus dans le cadre des négociations en 2015, puis taux moyen de 1,48 % atteint en 2018 et enfin taux moyen de 1,08 % en cette fin 2021) dans un contexte exceptionnel de taux peu élevés avant la forte remontée des taux observée en 2022.

## Stratégie de gestion des emprunts (suite)

**Point sur la stratégie financière:** L'environnement international est particulièrement instable avec des tensions inflationnistes et, en réaction, une hausse très rapide des taux directeurs de la BCE. Une remontée des taux d'intérêt est observée à court terme.

Ci – dessous : la situation **sans** la mobilisation des contrats de swaps :



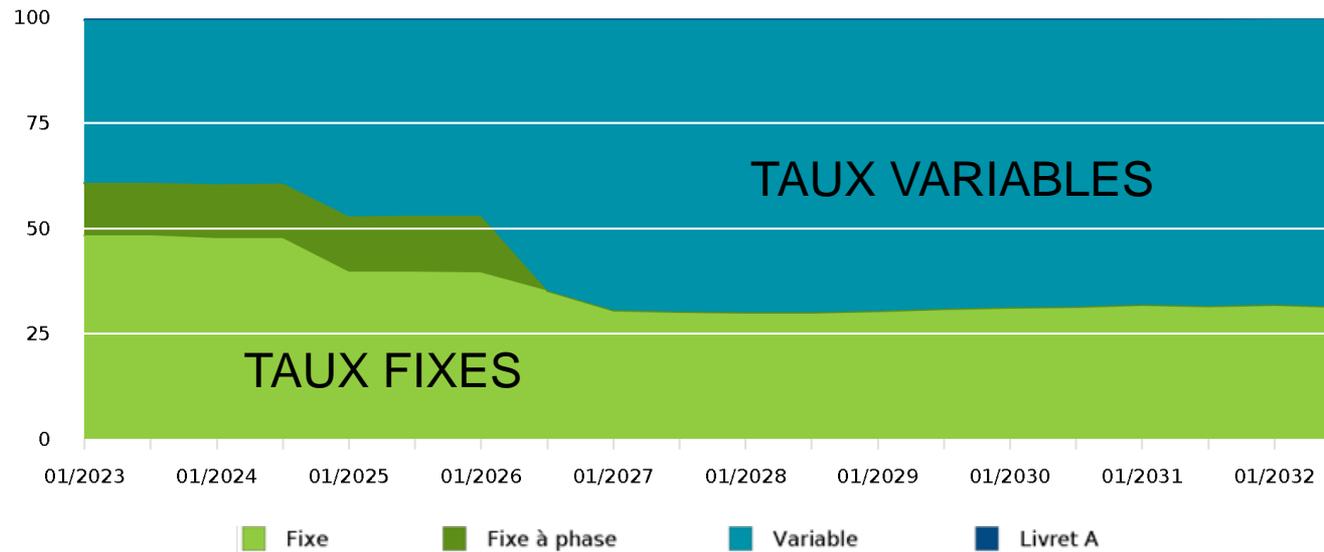
Source : Finances Actives situation au 16/02/2023

Les derniers contrats de swaps ont été négociés sur la période avant la remontée des taux d'intérêt : 5 M€ à 1,25 % fin 2018 et 6,31 M€ en mars 2019 à un taux moyen de seulement 0,78 %. Ces niveaux de taux permettent d'assurer un rôle de réduction des frais financiers à l'horizon 2026. Pour 2023, le gain est estimé à 185 000 €.

## Stratégie de gestion des emprunts (suite)

Ci – dessous : la situation atteinte **avec** les contrats de couverture en cours :

### Évolution du risque de taux avec swap



Source : Finances Actives situation au 16/02/2023

**Perspectives** : Compte tenu de la gestion équilibrée atteinte entre taux fixe – taux variable, il convient de poursuivre la mobilisation des nouveaux contrats selon les principes suivants :

- répartir opportunément entre taux fixes et taux variables ;
- Les taux fixes restent toujours plus chers que les taux variables et présentent l'inconvénient de ne pas pouvoir les renégocier, du fait des pénalités, en fonction des opportunités du marché ;
- Le mix fixe – variable permettra d'abaisser le coût moyen en fonction bien sûr de l'évolution réelle constatée des taux durant l'année 2023.
- En 2024, en fonction de l'évolution des taux d'intérêt, il conviendra de réaliser des arbitrages pour assurer une répartition équilibrée taux fixes – taux variables à partir de 2025.

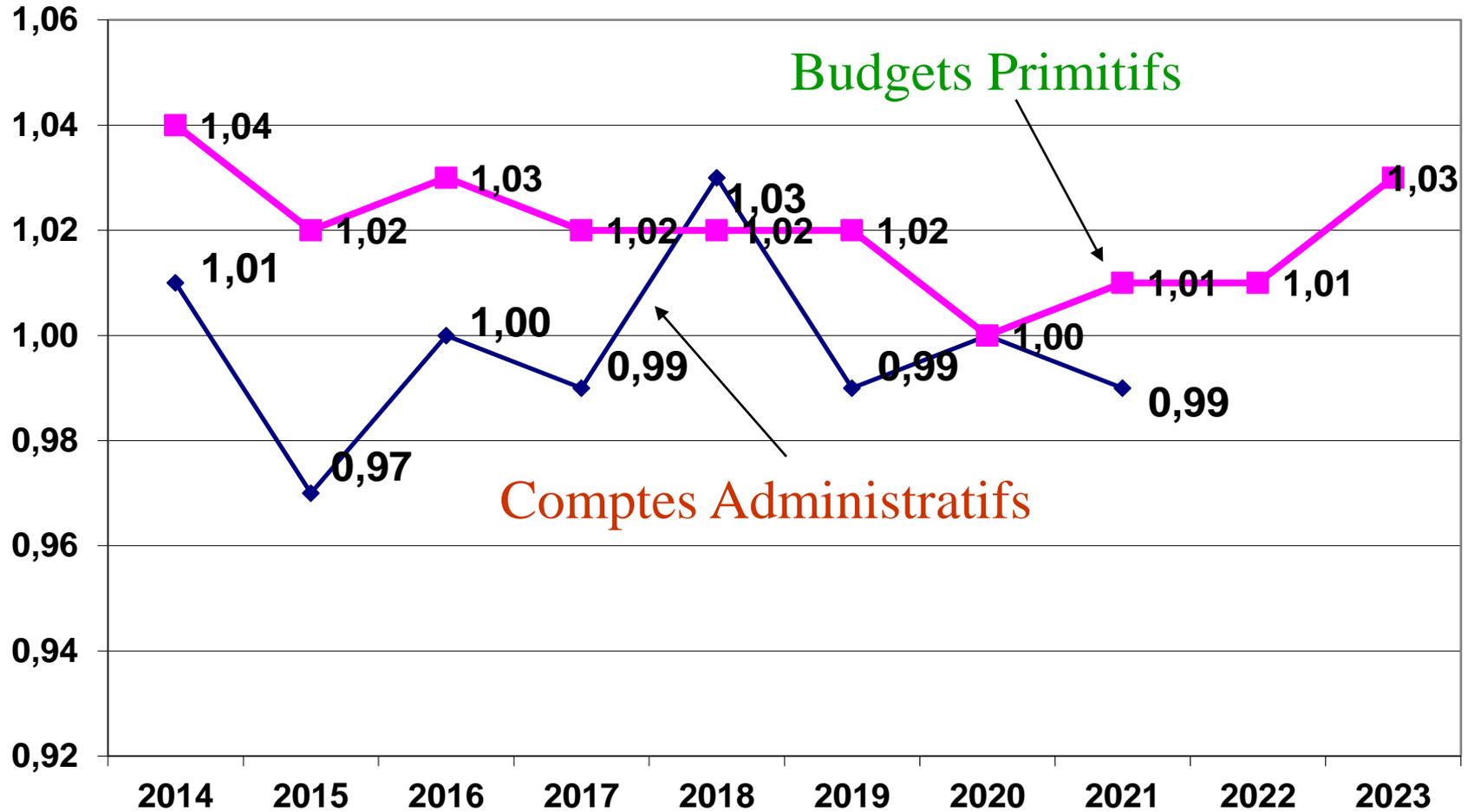
B. P. 2023

## 4 > Les ratios.

RATIO 1 :

EVOLUTION DU COEFFICIENT DE MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT :

Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement d'emprunts bancaires en capital  
/ Recettes réelles de fonctionnement



## RATIO 1 :

### EVOLUTION DU COEFFICIENT DE MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT :

$$\frac{\text{Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement d'emprunts bancaires en capital}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$$

*Définition : il s'agit de la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer est élevée.*

La marge d'autofinancement se détériore entre les deux budgets primitifs 2022 et 2023.

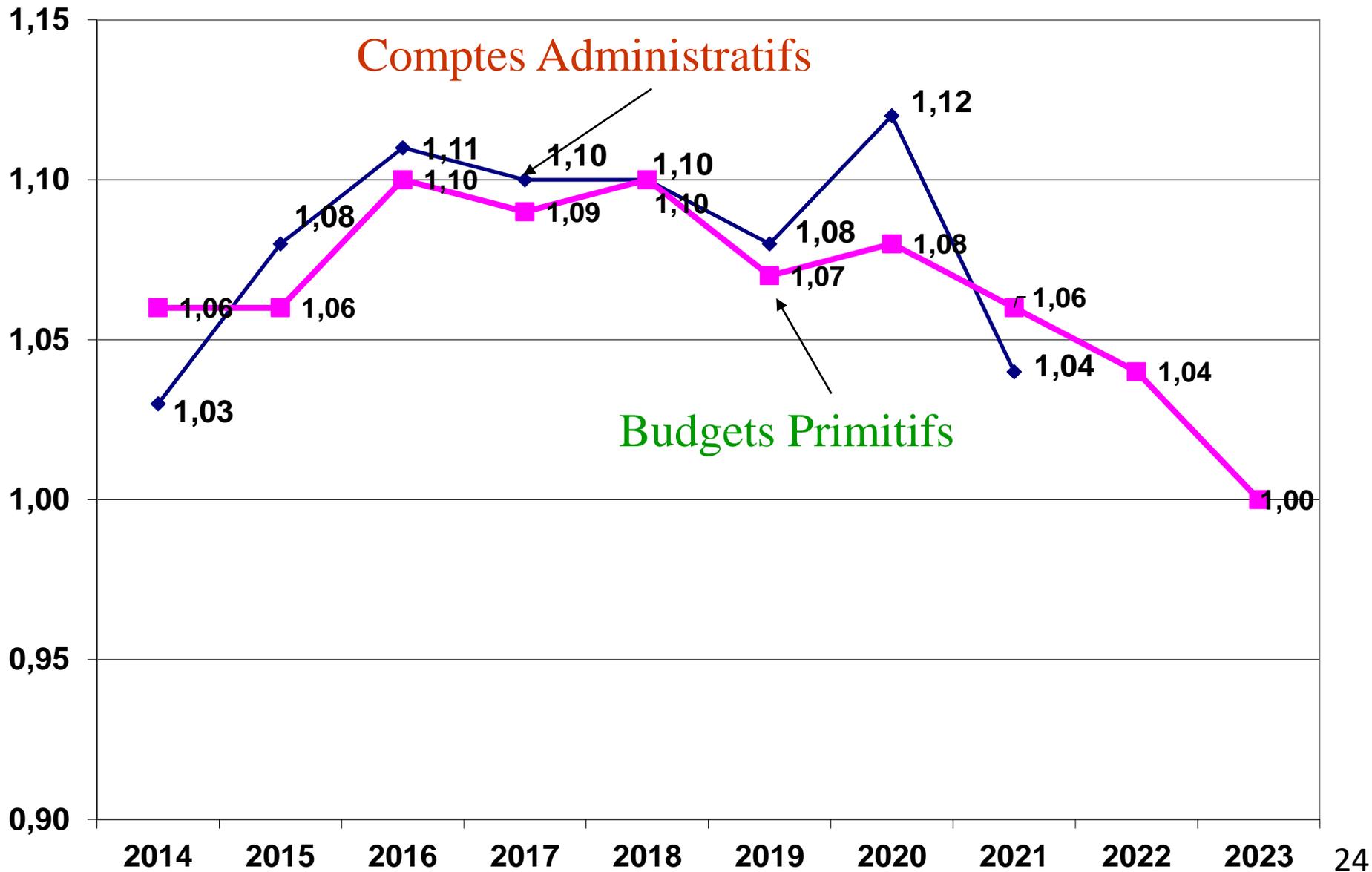
Les recettes augmentent entre 2022 et 2023 de seulement 3,73 %, tandis que les dépenses augmentent globalement de 5,18 %.

Le remboursement du capital baisse légèrement de 95 000 € de 5,08 M€ au BP 2022 à 4,99 M€ au BP 2023.

Les dépenses de fonctionnement connaissent une forte progression de +5,91 %, liée à l'inflation et à la hausse des fluides.

# RATIO 2 : EVOLUTION DU RATIO DE SURENDETTEMENT :

En-cours Dette bancaire / Recettes Réelles de fonctionnement



## RATIO 2 :

### EVOLUTION DU RATIO DE SURENDETTEMENT :

#### Encours Dette bancaire / Recettes Réelles de fonctionnement

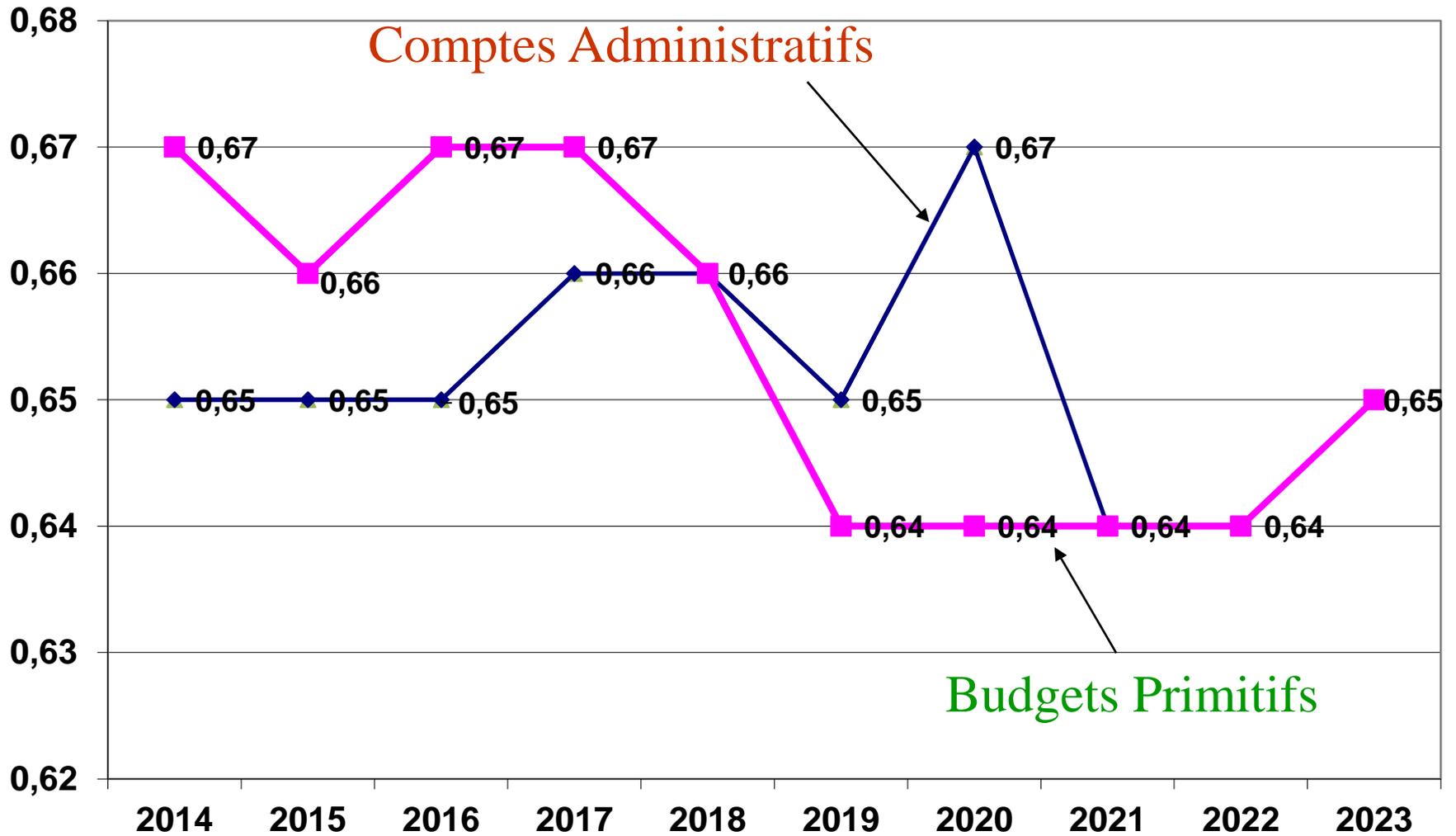
*Définition : il s'agit de mesurer la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.*

Ce ratio s'améliore sur les quatre derniers budgets primitifs. L'encours de la dette baisse légèrement chaque année (-177 000 € entre le BP 2022 et le BP 2023) et les recettes de fonctionnement progressent (+3,73% entre le BP 2022 et le BP 2023).

Si à la dette bancaire sont rajoutés le portage et les annuités à venir liés aux opérations d'aménagement à l'EPFGE et à la SOLOREM, le ratio se situe à 1,13% au BP 2023 contre 1,22% au BP 2022.

### RATIO 3 :

EVOLUTION DU TAUX DE RIGIDITE DES CHARGES :  
Dépenses de Personnel + Annuité de Dette bancaire  
/ Recettes réelles de fonctionnement



### RATIO 3 :

#### EVOLUTION DU TAUX DE RIGIDITE DES CHARGES :

$$\frac{\text{Dépenses de Personnel + Annuité de Dette bancaire}}{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}$$

*Définition : il s'agit de mesurer l'importance des deux principales charges incontournables qui s'imposent à la collectivité relativement à sa richesse. La valeur plafond recommandée se situe autour de 0,62.*

Entre le BP 2022 et le BP 2023 les charges de personnel progressent de 4,22 %, tandis que l'annuité de dette augmentent de 9,93 % du fait de la forte hausse des taux d'intérêts.

Globalement, les charges de personnel et l'annuité de dette progressent de 5,15 % entre les deux budgets primitifs.

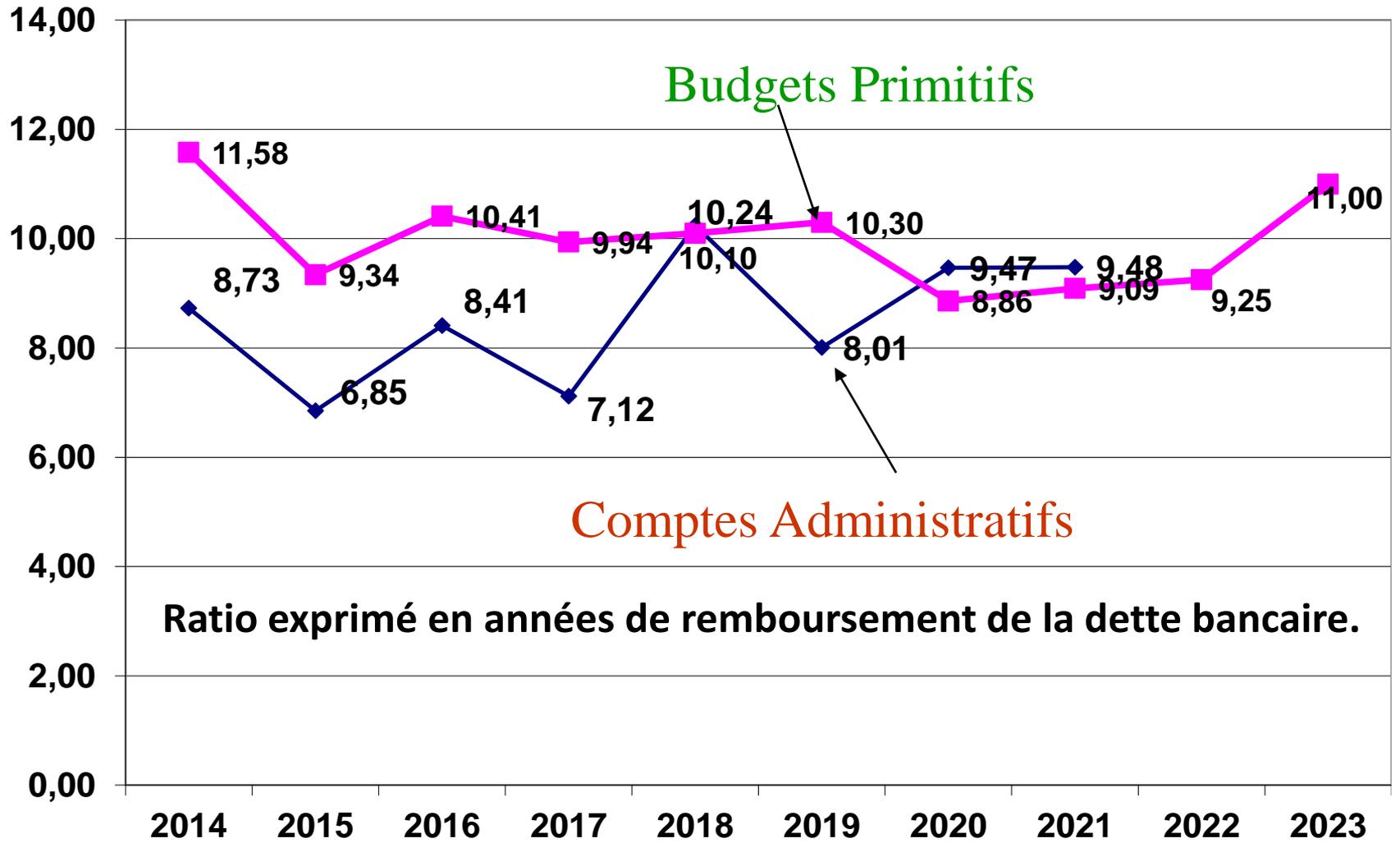
Comme les recettes réelles de fonctionnement ne progressent que de 3,73 %, ce ratio se détériore légèrement tout en restant bien inférieur aux résultats observés les années précédentes.

# RATIO 4 :

## EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

( indicateur de performance ) :

Dette bancaire / Epargne Brute



## RATIO 4 :

### EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

( indicateur de performance ) :

Dette bancaire / Epargne Brute

*Définition : il s'agit de mesurer la solvabilité de la collectivité. En combien d'années, la collectivité est elle capable de rembourser l'intégralité de sa dette.*

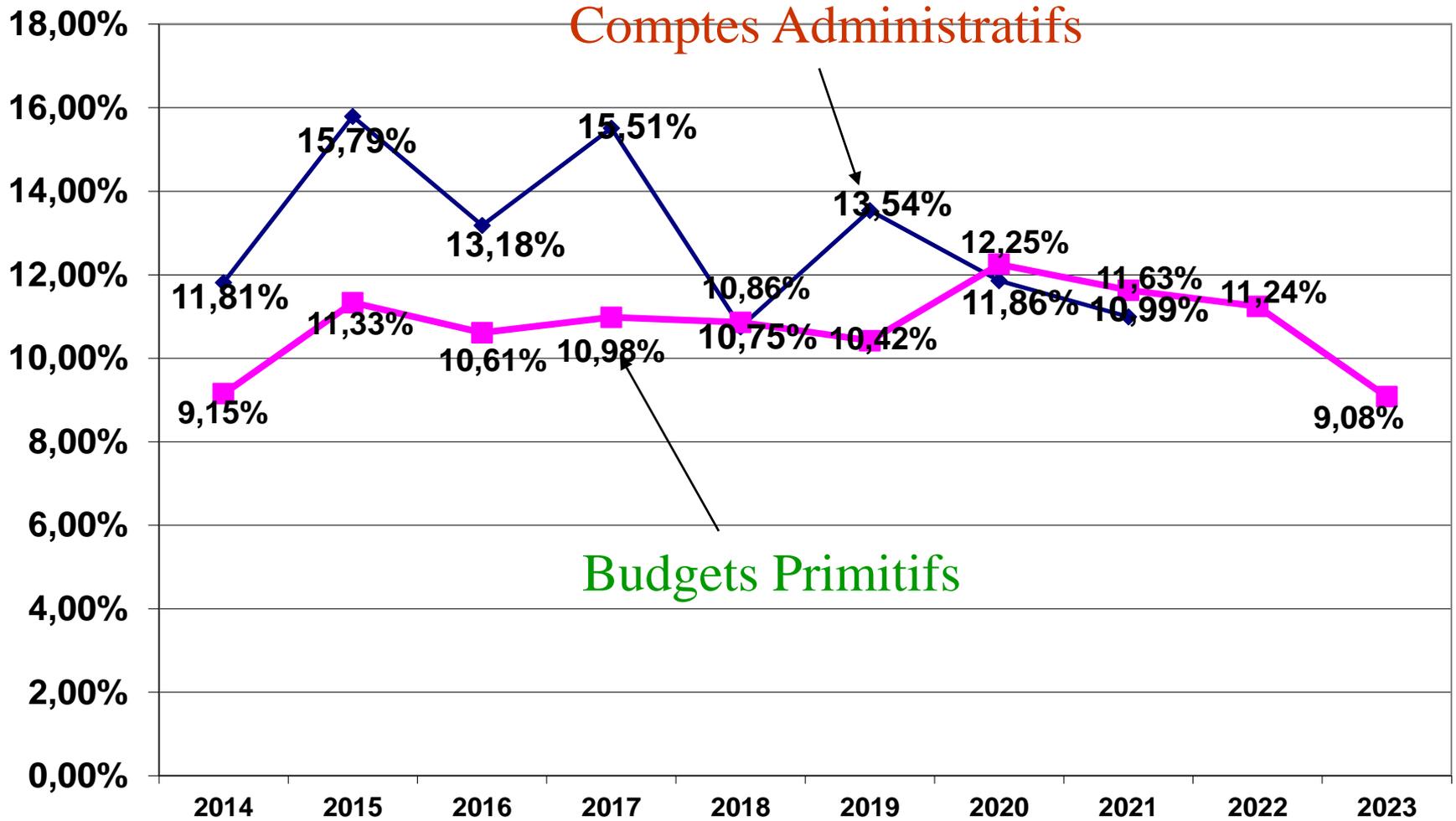
La dette bancaire est en légère diminution chaque année. La hausse de ce ratio est liée à la tendance à la baisse de l'Epargne Brute du fait des dépenses supplémentaires en fonctionnement déjà évoquées. Ce ratio à 11 années reste inférieur au seuil d'alerte de 12 ans.

# RATIO 5 :

## EVOLUTION DU TAUX D'ÉPARGNE

( indicateur de risque ):

Épargne Brute / Recettes Réelles de fonctionnement



## RATIO 5 :

### EVOLUTION DU TAUX D'ÉPARGNE

( indicateur de risque ):

**Épargne Brute / Recettes Réelles de fonctionnement**

*Définition : ce ratio exprime la part des ressources courantes de la collectivité qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont disponibles pour rembourser la dette et investir.*

Il faut noter un double impact : les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 3,73 % entre le BP 2022 et le BP 2023 tandis que l'Épargne Brute baisse. Cet indicateur se dégrade logiquement compte tenu de la forte pression à la hausse des dépenses de fonctionnement.